

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 24 novembre 2025

Date de convocation : 9 octobre 2025	Nombre de membres	{ présents : 48 absents : 35
Nombre de membres en exercice : 83		
Date de publication : 27 novembre 2025		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 48
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2025-21
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Conventions avec le titulaire de l'appel à initiatives privées pour l'IRVE

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ, le VINGT-QUATRE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures 9 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 octobre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 48 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de St-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. SOULISSE Philippe, suppléant de M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. PICON Philippe, suppléant de M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts

M. MACHEFERT Jacques, suppléant de M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
 M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
 M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
 M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
 M. LESAUVE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
 M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
 M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
 M. AVRILLAUD Laurent, suppléant de M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
 Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailleur-Plage
 M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
 M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
 M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
 M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
 M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
 M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNE-HIERS-BROUAGE
 M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
 M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
 M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
 M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
 M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
 M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
 M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
 M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 35 délégués.

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON, excusée
 M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE
 M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons, excusé
 M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'Île d'Oléron
 M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
 M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
 M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade
 M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
 M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
 M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
 M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
 M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
 M. FRADIN Daniel, délégué du canton de La Tremblade, excusé
 M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
 Mme GRATTET Annie, déléguée du canton de Marans, excusée
 M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
 M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD
 M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
 M. LE CORRE Lionel, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
 M. MARCHAIS Olivier, délégué du canton de Surgères
 M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
 M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
 M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailleur-Plage, excusé
 M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
 M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
 M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'Île de Ré, excusé
 M. ROBIN Eric, délégué du canton de Marans
 M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
 Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
 M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
 Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac
 M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
 M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailleur-Plage
 Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président rappelle que, par délibération du 17 octobre 2024 et à la suite de la délibération du Comité syndical du 8 avril 2024, le Bureau avait adopté le SDIRVE départemental et lui avait donné mandat pour engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre. Les conclusions de ce SDIRVE démontrent l'intérêt de constituer un cadre commun d'intervention publique et privée au bénéfice des usagers comme de la collectivité.

Sur le fondement de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, le SDEER a lancé une procédure de sélection préalable, sous la forme d'un Appel à initiatives privées (AIP) ; celle-ci a pour objet de consulter les entreprises opératrices d'IRVE afin de connaître leurs intentions de déploiement de telles infrastructures sur le territoire du SDEER, en vue de leur faire attribuer des droits d'occupation du domaine public communal, communautaire ou départemental.

Le règlement de consultation de l'AIP prévoyait que les candidats remettent d'emblée leur meilleure proposition technique et financière et, après examen de ces dernières, qu'un premier classement soit établi afin d'engager une phase de négociation avec au maximum les trois premiers candidats ayant obtenu les meilleures notations.

L'AIP a été lancé le 17 mars 2025. Le 28 mai 2025, date limite de remise des réponses à la consultation, le SDEER avait reçu cinq propositions techniques et financières.

Pour permettre l'analyse des propositions techniques et financières, M. le Président explique qu'il a souhaité qu'un jury soit constitué et a nommé trois personnalités qualifiées pour venir compléter la Commission d'appel d'offres (CAO) du SDEER.

Le jury de l'AIP s'est réuni le 24 juin 2025 pour analyser les cinq propositions reçues et retenir trois candidats finalistes.

M. le Président rappelle que, par délibération du 27 juin 2025, le Bureau lui a donné mandat pour engager la phase de négociation avec les trois candidats retenus et pour engager des discussions avec le candidat pressenti *in fine*.

Le Jury de l'AIP s'est réuni le 3 juillet 2025 pour auditionner les trois candidats finalistes sur leur proposition technique et financière. A cette occasion, les trois candidats ont été invités à faire évoluer leur projet et à déposer une proposition technique et financière finale avant le vendredi 8 août 2025 à midi.

Le Jury de l'AIP s'est réuni le 4 septembre 2025 pour analyser les trois propositions reçues.

M. le Président rappelle enfin que, par délibération du 6 octobre 2025, le Bureau lui a donné mandat pour poursuivre les discussions afin de finaliser les termes des conventions avec le candidat classé premier, notamment afin d'aboutir à une bonne articulation entre les dispositions présentes dans le projet de modèle de convention d'occupation du domaine public et les dispositions mentionnées dans la convention établie entre le SDEER et le titulaire de l'AIP.

M. le Président propose au Comité de se prononcer sur le modèle de convention d'occupation du domaine public et sur la convention projetée entre le SDEER et le titulaire de l'AIP, la société ELINVEST représentée par Bouygues Energies & Services ou la société de projet en cours de création par elle.

23 20

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve l'ensemble de la procédure conduite par M. le Président et par le Bureau dans le cadre de l'appel à initiative privée (AIP) pour le déploiement d'une infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) en Charente-Maritime ;

1 - Accepte les termes du projet de convention entre le SDEER et le titulaire de l'AIP pour l'IRVE, la société ELINVEST représentée par Bouygues Energies & Services ou la société de projet en cours de création par elle ;

2 - Mandate M. le Président pour signer le projet de convention qui lui a été présenté ;

3 - Accepte les termes du projet de modèle de convention tripartite d'occupation du domaine public (CODP) ;

4 - Donne mandat à M. le Président pour signer toute CODP sur ce modèle, dans le cadre de l'AIP.

Nota : le projet de convention avec le titulaire de l'AIP et le projet de modèle de CODP tripartite sont joints à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*